Cinquante troisième année. - N ° 142 A Jeudi 25 juillet 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1366

66 – PYRÉNÉES-ORIENTALES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PERPIGNAN

Ventes et cessions

333 555 191 RCS Perpignan.
SOCIETE DE MEDECINE HYPERBARE.
Forme : Société Civile de Moyens.
Capital : 2880.36 EUR.
Adresse : Rue Jean Galia, BP 2118, 66000 Perpignan.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : 845 402 478 RCS PERPIGNAN. SELARL URGENCES HYPERBARE Forme : Société d'exercice libérale à responsabilité limitée Capital : 8.500 EUR. Adresse : 169 Avenue de Prades - 66000 PERPIGNAN. 333 555 191 RCS PERPIGNAN SOCIETE DE MEDECINE HYPERBARE Forme : Société civile de moyens Capital : 2.880,36 EUR. Adresse : Rue Jean Gallia BP 2118 - 66000 PERPIGNAN. Origine du fonds : Projet de fusion. Opposition : Art. L.236-14 du code de commerce. Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION ; Par acte sous seing privé du 30 juin 2019 les sociétés SELARL URGENCES HYPERBARE et SOCIETE DE MEDECINE HYPERBARE ont établi et signé un projet de fusion sous le régime simplifiée de l'article L236-11 du Code de commerce par voie d'absorption de la société SOCIETE DE MEDECINE HYPERBARE, SCM au capital de 2.880,36 €, RCS PERPIGNAN 333 555 191, siège social rue Jean Gallia BP 2118- PERPIGNAN 66000, par la société SELARL URGENCES HYPERBARE, SELARL au capital de 8.500 €, RCS PERPIGNAN 845 402 478, siège social 169 Avenue de Prades à PERPIGNAN 66000. Evaluation de l'actif et du passif de la SOCIETE DE MEDECINE HYPERBARE, absorbée, dont la transmission à la SELARL URGENCES HYPERBARE, absorbante, est prévue : Actif : 10.854€ ; passif : 5.422 €. Actif net apporté : 5.432 €. L'opération intervenant sous le régime simplifié de l'article L236-11 du Code de commerce il n'y pas lieu à échange de droits sociaux ni à augmentation de capital. La fusion se réalisera à l'expiration du droit d'opposition des créanciers. D'un point de vue comptable et fiscal, la fusion prendra effet rétroactivement au 1er janvier 2019. Le traité de fusion a été déposé en deux exemplaires le 23 juillet 2019 au Greffe du Tribunal de commerce de PERPIGNAN dont dépendent les deux sociétés pour publication..